

Des partenariats durables grâce aux ententes entre les associations municipales et Énergir !

ÉNERGIR



31 mai 2022

# Ordre du jour de la présentation

énergie

- Rappel du contexte
- Ce que prévoient les ententes
- Les bénéfices communs observés



# Rappel du contexte

La [Loi sur la Régie de l'énergie](#) prévoit que l'installation du réseau de distribution d'Énergir dans l'emprise publique d'une municipalité s'effectue selon les **conditions convenues entre les municipalités et Énergir**.



# Rappel du contexte

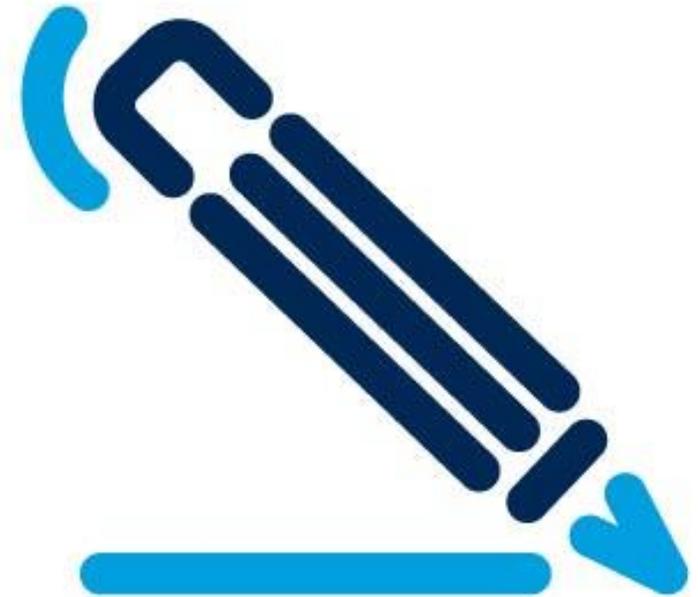
En 2013, Énergir a été la **première utilité publique** à conclure une entente de principe avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

En 2016, Énergir a aussi conclu une entente de principe avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM).



# Rappel du contexte

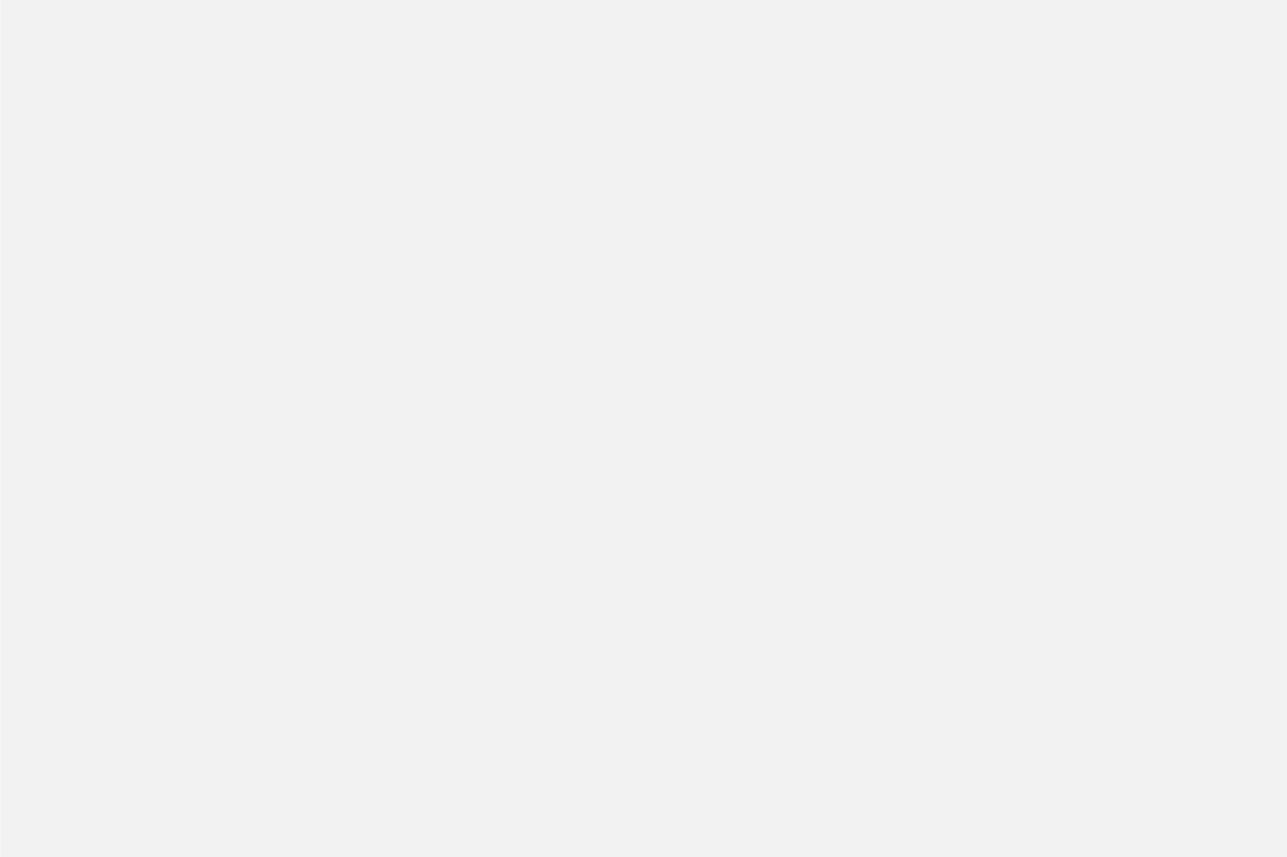
À la fin de l'année 2019, Énergir a **renouvelé et bonifié** ses ententes de principes avec l'UMQ et la FQM.



# Ce que prévoient les ententes



# Clauses reconduites



# Clauses reconduites

- À la suite d'une analyse technique conjointe, partager les coûts de **déplacement de réseau gazier à la demande des municipalités en fonction de l'amortissement** des infrastructures gazières déplacées ;



# Clauses reconduites

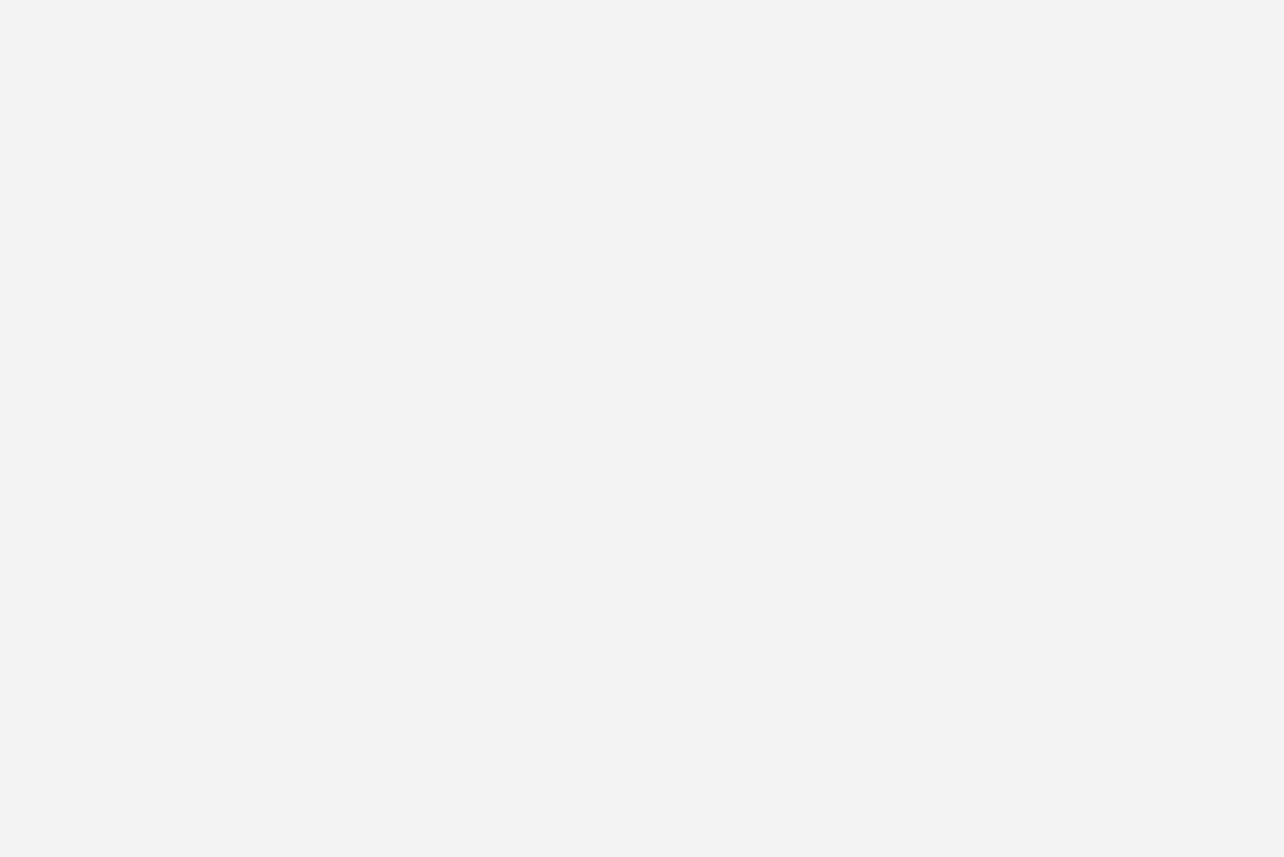
- À la suite d'une analyse technique conjointe, partager les coûts de **déplacement de réseau gazier à la demande des municipalités en fonction de l'amortissement** des infrastructures gazières déplacées ;
- Garantir le suivi de performance des chaussées réalisées par Énergir sur **quatre (4) ans** ;



- À la suite d'une analyse technique conjointe, partager les coûts de **déplacement de réseau gazier à la demande des municipalités en fonction de l'amortissement** des infrastructures gazières déplacées ;
- Garantir le suivi de performance des chaussées réalisées par Énergir sur **quatre (4) ans** ;
- Limiter nos interventions dans les chaussées de **cinq (5) ans et moins**.



# Clauses bonifiées



# Clauses bonifiées

- Verser un **montant forfaitaire annuel de 2,5 %** du total des travaux d'implantation et d'amélioration du réseau effectué par Énergir sur le territoire des municipalités ;



# Clauses bonifiées

- Verser un **montant forfaitaire annuel de 2,5 %** du total des travaux d'implantation et d'amélioration du réseau effectué par Énergir sur le territoire des municipalités ;
- Offrir une **meilleure reddition de comptes** du versement forfaitaire. Envoi systématique aux villes, avec leur chèque en fin d'année, le détail des coûts avec les numéros de demandes de permis d'occupation de l'emprise publique ;



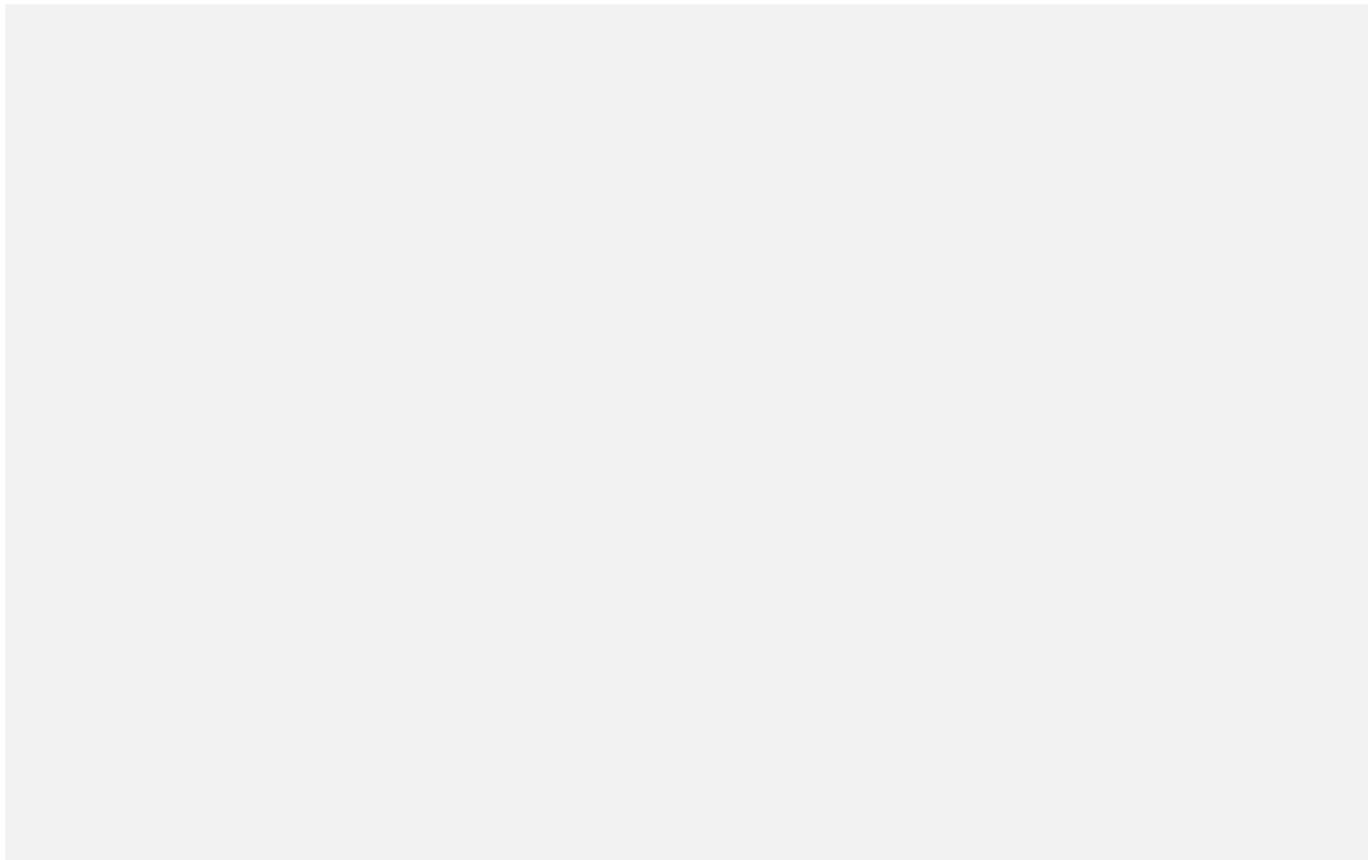
# Clauses bonifiées

- Verser un **montant forfaitaire annuel de 2,5 %** du total des travaux d'implantation et d'amélioration du réseau effectué par Énergir sur le territoire des municipalités ;
- Offrir une **meilleure reddition de comptes** du versement forfaitaire. Envoi systématique aux villes, avec leur chèque en fin d'année, le détail des coûts avec les numéros de demandes de permis d'occupation de l'emprise publique ;
- Conclure des ententes d'une durée de **8 ans**, soit de 2019 à 2027.



# Nouvelles clauses

energir



# Nouvelles clauses

- Fournir les **coordonnées XYZ** lorsqu'elles sont disponibles et pour les nouvelles installations gazières (délai d'un an pour implantation) ;



# Nouvelles clauses

- Fournir les **coordonnées XYZ** lorsqu'elles sont disponibles et pour les nouvelles installations gazières (délai d'un an pour implantation) ;
- Mentionner les **conduites abandonnées**, lorsque disponible et sans garantir l'exactitude des données fournies ;



# Nouvelles clauses

- Fournir les **coordonnées XYZ** lorsqu'elles sont disponibles et pour les nouvelles installations gazières (délai d'un an pour implantation) ;
- Mentionner les **conduites abandonnées**, lorsque disponible et sans garantir l'exactitude des données fournies ;
- Partager la **planification des travaux** à venir pour une meilleure coordination.



# Les bénéfices communs observés



**Sans contredit :**

**eNERGIE**

# Sans contredit : la collaboration!



# Sans contredit : la collaboration!



# Sans contredit : la collaboration!

energir



Meilleur arrimage



Plus d'efficience



# Sans contredit : la collaboration!



Plus de qualité



énergier

Meilleur arrimage



Plus d'efficience



# Sans contredit : la collaboration!



Plus de qualité



Acceptabilité



Meilleur arrimage



Plus d'efficience



Merci ! Des questions ?

energir

